



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
6 mai 2010
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Dixième session

Bonn, 1^{er}-11 juin 2010

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation: adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
3. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

II. Contexte

1. Par sa décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali), la Conférence des Parties a lancé un vaste processus global pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue de parvenir d'un commun accord à un résultat et d'adopter une décision à sa quinzième session. Elle a décidé que le processus se déroulerait dans le cadre d'un organe subsidiaire

* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les neuvième et dixième sessions du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

relevant de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial).

2. La Conférence des Parties a, par sa décision 1/CP.15, prolongé le mandat du Groupe de travail spécial afin qu'il puisse poursuivre ses travaux en vue d'en présenter les résultats à la Conférence des Parties pour adoption à sa seizième session. À la même session, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail spécial de poursuivre sa tâche en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session, ainsi que sur les travaux qu'elle avait effectués sur la base de ce rapport¹.

3. À sa neuvième session, le Groupe de travail spécial a décidé que sa dixième session se tiendrait en même temps que la trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Le Groupe de travail spécial a également décidé que ses sessions se tiendraient en même temps que celles du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto².

III. Annotations

1. Ouverture de la session

4. La dixième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par la Présidente le mardi 1^{er} juin 2010, à l'hôtel Maritim, à Bonn (Allemagne).

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/AWGLCA/2010/4

*Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire
exécutif*

b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel:* La Présidente du Groupe de travail spécial a établi une note (FCCC/AWGLCA/2010/5) relative au déroulement de la dixième session, compte tenu de l'invitation lancée par le Groupe de travail de proposer une feuille de route indicative, tel qu'indiqué au paragraphe 13 ci-après. Les représentants sont invités à s'y reporter pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

7. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière à l'ouverture de la session le mardi 1^{er} juin. La Présidente invitera les délégations à faire des déclarations, en débutant par celles des groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

¹ Décision 1/CP.15, par. 1 et 2.

² FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 25.

8. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui donne des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

9. À sa vingt-quatrième session³, le SBI a recommandé que les séances se terminent en principe à 18 heures, quitte à être prolongées exceptionnellement jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. La dixième session du Groupe de travail spécial sera organisée en conséquence.

10. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/AWGLCA/2010/4

Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif

FCCC/AWGLCA/2010/5

Note relative au déroulement de la dixième session. Note de la Présidente

3. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà

11. *Rappel*: À sa neuvième session, le Groupe de travail spécial a invité la Présidente à établir, sous sa propre responsabilité, un texte visant à faciliter les négociations entre les Parties en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session⁴, ainsi que sur les travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base de ce rapport, et à le communiquer deux semaines avant la dixième session du Groupe de travail spécial⁵. Ce texte figure dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6. La Présidente présentera le texte aux délégations à l'ouverture de la plénière.

12. À la même session, le Groupe de travail spécial a invité les Parties à soumettre des communications exprimant d'autres vues, dont la Présidente pourrait s'inspirer pour établir son propre projet de texte devant être examiné par les Parties à sa dixième session⁶. Les communications reçues figurent dans le document FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2.

13. À sa neuvième session, le Groupe de travail a également invité la Présidente à proposer, dans les notes relatives au déroulement des sessions, une feuille de route indicative et a engagé les Parties à présenter au secrétariat leurs vues sur la question⁷. Les communications reçues ont été regroupées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3.

14. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à poursuivre ses négociations sur les résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session.

³ FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

⁴ FCCC/AWGLCA/2009/17, annexe I.

⁵ FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 17 et 22.

⁶ FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 23.

⁷ FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 24.

<i>FCCC/AWGLCA/2010/5</i>	<i>Note relative au déroulement de la dixième session. Note de la Présidente</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2010/6</i>	<i>Texte visant à faciliter les négociations entre les Parties. Note de la Présidente</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2</i>	<i>Additional views on which the Chair may draw in preparing text to facilitate negotiations among Parties. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3</i>	<i>Views on an indicative roadmap. Submissions from Parties</i>

Voir aussi «Autres documents disponibles» dans l'annexe

4. Questions diverses

15. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

5. Rapport de la session

16. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial.

17. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par la Présidente et avec le concours du secrétariat.

Annexe

Documents dont le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sera saisi à sa dixième session

Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2010/4	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2010/5	Note relative au déroulement de la dixième session. Note de la Présidente
FCCC/AWGLCA/2010/6	Texte visant à faciliter les négociations entre les Parties. Note de la Présidente
FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2	Additional views on which the Chair may draw in preparing text to facilitate negotiations among Parties. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3	Views on an indicative roadmap. Submissions from Parties

Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2010/3	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa neuvième session, tenue à Bonn du 9 au 11 avril 2010
FCCC/AWGLCA/2009/17	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009
FCCC/CP/2010/2	Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa quinzième session, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009